



Mairie de
Bretteville-sur-Odon

**Département du Calvados
Commune de
Bretteville sur Odon**

**MARCHE PUBLIC DE SERVICE
MOBILIER URBAIN**

**REGLEMENT DE CONSULTATION
(R.C.)**

**MISE A DISPOSITION, INSTALLATION, ENTRETIEN,
MAINTENANCE ET EXPLOITATION PUBLICITAIRE
DE MOBILIER URBAIN**

Date limite de réception des offres :

Le 19 décembre 2025 à 17h00

Règlement de consultation

SOMMAIRE

Article 1^{er} – Objet et étendue de la consultation	3
1.1 – Objet de la consultation	3
1.2 – Etendue de la consultation	3
1.3 – Décomposition de la consultation	3
1.4 – Conditions de participation des concurrents	3
Article 2 – Conditions de la consultation	4
2.1 – Durée du marché – délais d'exécution	4
2.2 – Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives	4
2.3 – Délai de validité des offres	5
2.4 – Mode de règlement du marché et modalités de financement	5
2.5 – Conditions particulières d'exécution	5
Article 3 – Contenu du dossier de consultation	6
Article 4 – Présentation des candidatures et des offres	6
4.1 – Documents à produire au titre de la candidature	6
4.2 – Projet de marché	7
Article 5 – Sélection des candidatures et jugement des offres	8
5.1 – Candidature	8
5.2 – Offre	8
Article 6 – Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
6.1 – Transmission sous support papier	9
6.2 – Transmission électronique	10
Article 7 – Renseignements complémentaires	10
7.1 – Demande de renseignements	10
7.2 – Documents complémentaires	11
7.3 – Visites sur sites et/ou consultations sur place	11
Article 8 – Clauses complémentaires	11

Article 1^{er} – Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **mise à disposition, maintenance et entretien de mobiliers d'informations municipale et abris voyageurs.**

Le marché a pour objet la fourniture, la mise à disposition, la pose, la maintenance, le nettoyage régulier et l'entretien de mobilier urbain d'information municipale pour la commune de Bretteville sur Odon, en contrepartie d'une redevance et de l'autorisation d'exploiter certains supports à des fins publicitaires.

Lieu d'exécution : **commune de Bretteville sur Odon – 14760**

1.2 – Etendue de la consultation

Le présent marché est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

1.3 – Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots. La mise en place échelonnée des différents mobiliers n'est pas considérée comme un découpage en tranche.

1.4 – Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- en qualité de membres de plusieurs groupements

Article 2 – Conditions de la consultation

2.1 – Durée du marché – délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 – Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives

2.2.1 – Variantes obligatoires

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Les concurrents doivent présenter une offre avec la fourniture d'un panneau lumineux aux caractéristiques suivantes :

- couleur : RAL 7043
- 7 à 9 lignes de 20 caractères
- hauteur de caractère : 110mm
- dont 1 ligne défilante
- avec option « ligne clignotante »

2.2.2 – Variantes facultatives

Mais ils peuvent également présenter, un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent.

Les candidats indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au Cahier des Charges.

Cette offre comportant des variantes doit respecter les exigences minimales suivantes :

- Les candidats devront répondre en tous points à la solution de base prévue au dossier de consultation sous peine de voir leur offre éliminée pour non-conformité.
- Chaque solution de variante proposée fera l'objet d'un projet de marché spécifique et distinct du projet correspondant à l'offre de base, conformément aux dispositions de l'article relatif aux modalités de présentation des dossiers ci-après.
- Le candidat établira et signera un acte d'engagement pour chacune des solutions de variantes proposée, distinct de celui de la solution de base, la durée de validité des offres « variantes » étant identiques à celle de l'offre de base.

2.2.2 – prestations supplémentaires ou alternatives

Sans objet.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 – Mode de règlement du marché et modalité de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

- La rémunération du titulaire du marché consistera dans :
 - * À titre principal : le droit d'exploiter à des fins publicitaires les mobiliers faisant l'objet du marché, et dont les espaces définis dans le C.C.T.P.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des Marchés Publics : développement durable.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des Marchés Publics.

Article 3 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le Règlement de Consultation (R.C.)
- l'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- le plan d'implantation des mobiliers urbains actuels

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable à l'adresse électronique suivante : www.brettevillesurodon.fr

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Chaque candidat souhaitant participer à la consultation devra se faire connaître auprès de la mairie.

Article 4 – Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

4.1 – Documents à produire au titre de la candidature

➤ Justifications à produire quant à la situation juridique

Le pouvoir adjudicateur préconise la présentation des candidatures au moyen des formulaire mis à disposition par le ministère de l'économie (utiliser la version en vigueur et compléter l'ensemble des rubriques) qui sont téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>, à savoir :

- * **Le formulaire DC1** « lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses cotraitants » qui intègre l'ensemble des déclarations sur l'honneur demandée. La signature par le candidat de ce formulaire vaut attestation sur l'honneur de la régularité de la situation du candidat au regard de ses obligations sociales et fiscales, ainsi qu'au regard de l'ensemble des interdictions de soumissionner à l'attribution d'un marché public. L'attestation sur l'honneur doit être datée et signée, elle ne peut être une photocopie. En revanche, les attestations et certificats officiels peuvent être fournis sous forme de photocopie.
- * **Le formulaire DC2** « déclaration du candidat individuel ou du membre de groupement ».

➤ Justifications à produire quant à la capacité économique et financière

- * Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours de trois (3) derniers exercices disponibles.
- * Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour risques professionnels.

➤ Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique

- * Liste des services exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution.
- * Qualification de l'entreprise : Certificats d'identité professionnelle ou références attestant la compétence à réaliser le marché ou toute autre preuve de capacités.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

4.2 – Un projet de marché comprenant

- Un Acte d'Engagement – document joint à compléter, à dater et à signer.
- Le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) joint à dater et à signer.
- Un Mémoire Technique comprenant les documents graphiques et techniques présentant le mobilier proposé. Le mémoire technique devra prendre en compte les critères énoncés à l'article 5.2.
- Les Fiches Techniques correspondant aux produits et prestations proposées par le candidat.
- Une attestation de visite des lieux (attestation à compléter et signer par le candidat).

Article 5 – Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des Marchés Publics et donnera lieu à un classement des offres.

5.1 – Candidature

Les critères relatifs à la candidature sont :

➤ Garanties et capacités techniques et financières – capacité professionnelle

5.2 – Offre

Compte tenu de l'objet du marché les critères de classement des offres est :

- le prix des prestations 40%
- la valeur technique 60%

CRITÈRE PRIX : 40%

Le critère « PRIX » est jugé par rapport à l'offre la moins disante :

Nbre de points de l'entreprise E = (offre de l'entreprise moins-disante / offre de l'entreprise E) * 40.

CRITÈRE TECHNIQUE : 60%

Critère n°1 : qualité technique des mobiliers urbains 25%

- ✓ Ergonomie,
- ✓ Fréquence de la maintenance (bimensuelle), traitement anticorrosion,
- ✓ Remise en état du mobilier en cas de sinistre,
- ✓ Phasage de la mise en place du mobilier, dispositif de dépose et pose de chaque site les uns à la suite des autres. Aucun site ne devant être déposé si le mobilier remplaçant n'est pas posé dans la même journée,
- ✓ Résistance des matériaux, solidité.

Seront analysés notamment les éléments permettant d'apprécier la qualité des matériels : photos, dimensions, description détaillée, matériaux utilisés, traitements particuliers, capacité de résistance et tout autre élément jugé pertinent.

Critère n°2 : qualité esthétique du mobilier 25%

- ✓ Intégration dans l'environnement, montage photographique d'insertion paysagère, autres documents.

Critère n°3 : critère environnemental 10%

- ✓ Recyclage des composants des équipements, composition électrique des types de matériaux utilisés en cas d'alimentation d'équipements permettant une consommation d'énergie faible ou une solution alternative,
- ✓ Autres matériaux et composants : origine et recyclage, produits utilisés pour le nettoyage.

Jugée sur présentation d'un dossier le classement sera :

non satisfaisant : 0.00
peu satisfaisant : 0.50
satisfaisant 0.75
très satisfaisant 1.00

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46 du Code des Marchés Publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours.

Article 6 – Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour : **mise à disposition, maintenance et entretien de mobilier d'information municipale et abris voyageurs – NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être remis contre récépissé au secrétariat des services techniques ou par pli recommandé avec accusé de réception et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réceptions des offres indiquées sur la page de garde du présent document, à l'adresse suivante :

**Mairie
2 Avenue de Woodbury
BP 41
14760 BRETTEVILLE SUR ODON**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas pris en considération, ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une (1) seule enveloppe, les pièces de la candidature et les pièces de l'offre dont le contenu est défini au présent Règlement de la Consultation.

6.2 – Transmission électronique

Les candidats ne peuvent pas transmettre leur offre par voie électronique.

Article 7 – Renseignements complémentaires

Dans le cadre d'offres groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

7.1 – Demande de renseignements et questions des candidats

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de réception des offres, par demande écrite obligatoirement à une des adresses électroniques ci-dessous.

La réponse du pouvoir adjudicateur sera sous forme de réponse électronique à l'ensemble des candidats, il est donc important d'annoter sur l'enveloppe une adresse électronique (adresse qui doit être valide et consultée régulièrement).

Renseignements techniques

Monsieur LHAMRI Driss
Responsable des Services Techniques
Mairie
2 Avenue de Woodbury
BP 41
14760 BRETTEVILLE SUR ODON
d.lhamri@brettevillesurodon.fr
Renseignements administratifs

7.2 – Documents complémentaires

Les documents complémentaires au Cahier des Charges sont communiqués aux concurrents dans les **six (6) jours** qui suivent la réception de leur demande.

7.3 – Visites sur sites et/ou consultations sur place

Prendre contact avec Monsieur LHAMRI pour la visite sur sites.

La visite est prévue : le lundi 20 octobre à 14h00, le mercredi 22 octobre à 14h00 ou le vendredi 24 octobre à 14h00

La visite sera sur la base d'un plan de la ville et charge à l'entreprise de faire le tour de la commune avec ce plan.

Pour toute questions se référer à l'article 7.1 du présent règlement de consultation.

L'entreprise devra fournir l'attestation ci-jointe, certifiant qu'elle a bien pris connaissance des lieux.

Article 8 – Clauses complémentaires

Toute proposition ne comportant pas de Mémoire Technique sera considérée incomplète et sera rejetée.

Commune de
Bretteville sur Odon

Mise à disposition, maintenance et entretien de mobilier
d'information municipale et abris voyageurs

Attestation de visite

Je soussigné(e) (nom et qualité) M.....
....., représentant l'entreprise
..... atteste s'être rendu sur place afin de
prendre connaissance des lieux et de l'importance de l'objet du marché.

A....., le.....
(Cachet et signature)

RAPPEL

Document à remettre impérativement à l'appui de l'offre